



Paris, le 6 février 2009

**ADHESION AUX RECOMMANDATIONS AFEP-MEFEF
SUR LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DES
SOCIETES COTEES**

Lors de sa réunion du 6 janvier 2009, le conseil d'administration de FONCIERE VOLTA a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il a été décidé d'appliquer ces recommandations qui s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société FONCIERE VOLTA.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfèrera la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce à compter de l'exercice en cours.